



Remplacement véhicule suite à accident

Par precarre

Bonjour,

Dans le cadre de mon travail en libéral, j'ai un petit véhicule pour mes livraisons, une Twingo, 10 ans, 32000km, voiture assurée en tous risques, moi et d'autres conducteurs.

Une employée (jeune permis) la conduisait et a eu un accident, non responsable, une personne sortait d'un parking, s'est trop avancée pour voir qui venait dans la rue et a ainsi percuté mon véhicule, côté, pare choc latéral. Pompier donc Police, dépanneuse.

Twingo déposée dans un garage, visite de l'expert, appel de mon garagiste (je le connais depuis 20 ans) " cela va être compliqué, la roue est touchée, il faudra voir toute la direction, déclarer ce véhicule accidenté à la préfecture, on attend l'avis de l'expert mais pas bon signe, les réparations vont sans doute dépasser le montant du véhicule, vous n'aurez pas de prise en charge par votre assurance, si vous décidez de faire les réparations, la carte grise sera bloquée en préfecture, CT à refaire, il faudra sans doute accepter la valeur de remplacement de l'expert et acheter une autre voiture (il n'en vend pas),...."

Bref, je l'ai appelé car en 32 ans de conduite, je n'ai jamais eu de constat à faire, celui-ci est mon premier, je n'étais pas la conductrice, ce qui me choque, c'est que la personne qui n'a pas respecté la sortie d'un parking n'a presque rien sur son véhicule, de mon côté, la personne qui conduisait est déclarée non responsable, ma voiture est bonne pour la casse, est-ce logique? Ai-je un recours?

Merci pour vos réponses

Par Suisse1291

OUI : tenter une action contre le responsable de cet accident, lequel responsable devra appeler son assureur en garantie. Prenez un avocat, c'est préférable.